
FICHE DE FONCTION

CHEF(FE) DE SERVICE ENTRETIEN ET SECURITE DES BATIMENTS

Classification conventionnelle CCNT 66 : Cadre Classe 2, Niveau 2 ou 3

Références hiérarchiques et liens fonctionnels

➤ **Référence hiérarchique :**

Le/La chef(fe) de service entretien et sécurité des bâtiments est sous la responsabilité hiérarchique de la direction générale.

➤ **Liens fonctionnels :**

Le/La chef(fe) de service entretien et sécurité des bâtiments est en lien hiérarchique avec tous les salariés de l'équipe qu'il/elle encadre, il/elle est en lien fonctionnel avec les services du siège de l'association, ainsi qu'avec les directions de pôles et les directions adjointes de l'association. Il/elle constitue l'appui technique auprès des directions.

Périmètre d'intervention

Le/La chef(fe) de service maintenance et sécurité des bâtiments disposera d'un bureau et se déplacera sur l'ensemble des établissements de l'association.

Fonction

Dans le respect des valeurs de HandiCap'Anjou, en lien direct avec la direction générale le/La chef(fe) de service entretien et sécurité des bâtiments a la responsabilité de l'organisation de l'ensemble des dossiers en lien avec la maintenance, les travaux et la sécurité des biens mobiliers et immobiliers de l'association. Il/elle est responsable de l'ensemble des contrats de maintenance, de la coordination des missions de maintenance et des travaux ainsi que du management d'une équipe. Il/elle est le conseiller technique auprès de la direction en matière de modifications et d'aménagements des biens mobiliers et immobiliers, notamment dans le cadre du schéma directeur immobilier.

Missions

➤ **Coordination de l'activité de maintenance et travaux**

Il/elle met en place et mène à bien un planning de maintenance et de travaux adapté aux moyens de l'activité de l'association, en accord avec la sécurité (notamment avec les normes QHSE - Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement), le budget ainsi que les contraintes de l'activité.

Il/elle, en collaboration avec son équipe, met en place des outils de suivi et de reporting harmonisés, en lien avec les directions adjointes et de pôles.

Il/elle recherche et propose des solutions afin de résoudre les problématiques impactant l'activité.

Il/elle met en place des alertes et des mesures de prévention afin d'identifier les possibles dysfonctionnements et d'en limiter l'impact sur l'activité.

Il/elle supervise et garantit la conformité du travail de maintenance et les travaux réalisés par son équipe ou par des prestataires extérieurs.

➤ Organisation des ressources nécessaires à la maintenance et aux travaux

Il/elle élabore les cahiers des charges et les appels d'offres. Il/elle centralise et propose à la validation les devis réalisés dans le cadre des maintenances et des travaux à réaliser.

Il/elle participe à la recherche, à l'élaboration et au développement des projets d'investissement.

Il/elle maintient les liens avec les prestataires, ainsi qu'avec les différents fournisseurs et constructeurs afin de pouvoir couvrir les besoins en maintenance des établissements de l'association.

Il/elle participe aux réunions avec les bailleurs, en appui technique de la direction.

Il/elle évalue les besoins en main-d'œuvre ou, le cas échéant, en prestations externes en fonction du chantier à réaliser, du type d'équipements utilisés et des infrastructures de l'association.

Il/elle assure une veille documentaire et technique concernant le parc matériel de l'association (notamment le suivi global des véhicules de service) et est force de proposition quant aux éventuelles améliorations.

Il/elle élabore et assure un suivi de l'inventaire des outils et matériels indispensables aux missions de son service.

➤ Animation d'équipe et management

Il/elle a la responsabilité hiérarchique de l'équipe des agents d'entretien bâtiment en charge de la maintenance, conformément aux besoins de l'association.

Il/elle gère les plannings et les priorités du service en prenant en compte les périodes et les cycles de l'activité.

Il/elle est garant(e) de l'actualisation des compétences de l'ensemble de son équipe par le biais de propositions de formations internes et/ou externes auprès de la direction générale et de la directrice des ressources humaines.

Il/elle sensibilise le personnel de l'association et assure les formations nécessaires à la maintenance et l'utilisation des équipements.

➤ Garantie de la sécurité des biens et des personnes dans l'association

Participant(e) actif(ve) aux commissions sécurité, il/elle veille à l'application des règles d'hygiène, d'entretien et de sécurité dans le respect des exigences pour des ERP et en matière de responsabilité sociétale et de développement durable.

Il/elle assure la veille réglementaire et technologique sur les installations et les bâtiments, il/elle élabore les procédures et fiches de prescriptions techniques.

Il/elle supervise et contrôle le suivi des travaux à réaliser en lien avec les DUERP de chaque site, et participe avec son équipe à leur actualisation.

Il/elle planifie et encadre les interventions d'installation, d'aménagement, de maintenance et de surveillance.

Il/elle définit et optimise les plans de maintenance des équipements, contrôle les équipements et les locaux afin qu'ils respectent la réglementation en vigueur et garantissent la sécurité des personnes et des biens.

Il/elle programme et supervise, en lien avec son équipe, les opérations de sécurité (exercices d'évacuation, alarmes incendie, formations incendie...).

➤ Gestion technique et logistique

Il/elle adapte les moyens aux besoins de l'activité. Il/elle veille au respect des règles de sécurité des usagers et des professionnels.

Il/elle veille aux suivis des consommations d'énergie et consommables des sites (eau, électricité, ...).

Il/elle est impliqué(e) dans la démarche RSE engagée au sein de l'association et est force de proposition face aux enjeux liés à la transition énergétique.

Il/elle est responsable des installations et équipements, de leur sécurité, de leur accessibilité et de leur utilisation.

Il/elle prend les mesures d'urgence nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Durée du travail

Le/La chef(fe) de service entretien et sécurité des bâtiments organise son temps de travail de manière autonome, selon un volume horaire défini annuellement, dans le respect des règles concernant le repos minimal quotidien, hebdomadaire ainsi que les durées maximales du travail. Son calendrier professionnel est tenu à jour, et il/elle rend compte de son emploi du temps à la direction générale dont il/elle obtient les autorisations d'absence.

Le/La chef(fe) de service entretien et sécurité des bâtiments peut être amené(e) à assurer des astreintes bâtiment dont la fréquence est variable en fonction de son périmètre d'intervention.

Exigences liées au poste

- Niveau Bac+2/3, titulaire d'un BTS, DUT ou d'une licence professionnelle dans le domaine de la maintenance en bâtiments, de travaux et/ou de gestion de sites immobiliers ou équivalences.
- Expérience requise en matière de management d'équipe et sur les missions techniques principales du poste.

Compétences et aptitudes attendues

- Loyauté envers le projet associatif, le projet d'établissement et la direction
- **Connaissance approfondie du cadre légal en matière d'hygiène et de sécurité, notamment dans les domaines relatifs aux ERP et au bâtiment.**
- **Compétences techniques** : aptitudes à manager et animer une équipe, conduite de projet, organiser et superviser des plannings et des chantiers multiples en conformité avec les contraintes de l'activité des ESSMS, aptitude à organiser et conduire des réunions d'équipe, qualités rédactionnelles et maîtrise des outils informatiques.
- **Compétences relationnelles** : capacité d'écoute aisance relationnelle, rigueur et organisation, polyvalence, autonomie, aptitudes à gérer les priorités, capacité à travailler en équipe, réactivité et disponibilité, force de proposition et dynamisme.

Cette fiche de fonction ne présente pas de caractère exhaustif ni définitif, car les missions présentées peuvent être complétées ou modifiées par d'autres tâches, pour des nécessités liées à l'établissement, le service et/ou l'association dans son ensemble.